

2023/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2023/347

Objet : Autorisation de signature de la convention partenariale annuelle avec le Conseil Départemental de l'Essonne dans le cadre du « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité »

Séance du mercredi 22 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 22 novembre, à 18 h 32, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 16 novembre 2023, se sont réunis au nombre de 24, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres
En exercice : 34⁽¹⁾
Présents à la séance : 24
Excusés représentés : 9
Absent : 1

* Arrivé à 18 h 38 avant le vote relatif au vœu de la commune en faveur de la paix au Proche-Orient

** Arrivée à 18 h 52 avant le vote relatif au vœu de la commune en faveur de la paix au Proche-Orient

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Souad Medani, Sofiane Seridji, Serge Mercieca, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec, Josiane Berrebi, Claudine Cordes, Omar Abbazi*, Valérie Marion**, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Noureddine Siana, Fabrice Deraedt, Séverin Yapo, Dounia Lebig, Pierrick Brousseau, Christian Amar Henni, José Peres, Sandanakichenin Djanarthany, Christine Tisserand

Excusés représentés :

Kykie Basseg à Souad Medani, Véronique Gauthier à Aurélie Monfils, Nicolas Fené à Annabelle Mallet, Denise Poezevara à Siegfried Van Waerbeke, Sylvie Deforges à Serge Mercieca, Sonia Schaeffer à Gilles Melin, Nejla Toptas à Sofiane Seridji, Jérémy Kawouk à Marcus M'Boudou, Claude Stillen à Christine Tisserand

Absent :

Laurent Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

(1) Nombre de membres en exercice porté à 34 compte tenu de la démission de Mme Karima Malki indiquée par M. Christian Amar Henni en début de séance et confirmée par la remise du courrier de démission

2023/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
22 novembre 2023
DÉLIBÉRATION
N°2023/347

**Objet : Autorisation de signature de la convention
partenariale avec le Conseil Départemental de
l'Essonne concernant le « Contrat Local
d'Accompagnement à la Scolarité »**

Education

LE CONSEIL,

SUR proposition de Madame Aurélie MONFILS, Adjointe au Maire chargée de la Réussite scolaire, du Collège, du Lycée et de l'Enseignement supérieur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau municipal,

CONSIDERANT l'intérêt de proposer aux enfants scolarisés sur la commune un accompagnement à la scolarité,

APRÈS DÉLIBÉRATION

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention partenariale avec le Conseil Départemental de l'Essonne dans le cadre du « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents subséquents.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : **29 NOV. 2023**

Publié le : **29 NOV. 2023**

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

